

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 10.06.2020	Heure	Numéro	Département(s) DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission Prestations sociales		Lié à :(obligatoire) ad 20.013
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur l'action sociale (LASoc)		
(Initialement déposé par le groupe socialiste)		
Contenu : Article 24, alinéa 1 ¹L'autorité tenue à l'aide sociale fournit à la personne dans le besoin l'aide personnelle ou <u>et</u> matérielle nécessaire.		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : François Konrad, président de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :